



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Région
de
Bruxelles***21041745***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

24 MARS 2021DU BRABANT WALLON
GreffeN° d'entreprise : **0476 861 007****Nom**(en entier) : **PRO 1 GOLF**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Drève de Lauzelle, n°1 à 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE****Objet de l'acte : Renouvellement des mandats des administrateurs**

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue au siège social en date du 31 janvier 2020.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Carl LEDBURY.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Renouvellement des mandats d'administrateurs.
2. Divers

DELIBERATIONS - RESOLUTIONS

Après discussion, l'assemblée, à l'unanimité des voix accepte :

1. Renouvellement des mandats d'administrateur pour une durée de six ans à partir du 5 février 2020 et ce jusqu'au 4 février 2026 de :

Monsieur LEDBURY Carl, domicilié rue HENDRIKSMETS, 24 à 1970 WEZEMBEEK-OPPEM.

Monsieur YEARSLEY Simon, domicilié Hof Van Kersbeek, n°39 à 3078 KORTENBERG

Ces derniers pourront représenter la société au travers de divers mandats d'administrateurs d'autres sociétés dont PRO1GOLF SA aura la gestion.

2. Divers : néant

Suite à l'assemblée générale, le conseil d'administration s'est réuni et a nommé Monsieur YARSLEY Simon et Monsieur LEDBURY Carl en tant qu'administrateur-délégué, leur mandat débuté ce jour et ce pour une période de 6 ans.

YEARSLEY Simon
Adm.-déléguéLEDBURY Carl
Adm.-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/04/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).